SEPTEMBRE 2016 N°88 PRIX : 0,30 €

U.23 Pour en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

Dispensé de timbrage GUERET PPDC 23

P PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE 20/09/16

Une fin de règne difficile

2017 sera vraisemblablement une année de fin de règne pour François Hollande… Pas sûr que le peuple crie « le Roi est mort, vive le Roi ! ».

Cela fait maintenant 5 ans que François Hollande œuvre pour le changement. Si en 2012 on s'impatientait d'en connaître les contours, aujourd'hui, on ne peut que s'en inquiéter.

La conquête de l'ISAE pour les enseignants du 1er degré, le faible dégel du point d'indice de 1,2 % en deux fois (0,6 % en juillet 2016 et 0,6% en janvier 2017) ne peuvent masquer les insuffisances ou les renoncements, voire les revirements.

A aucun moment l'exécutif ne s'est donné les moyens de réaliser les engagements de campagne du candidat Hollande. La renégociation des traités européens, en particulier de la règle d'or, la réforme fiscale de grande ampleur, n'ont jamais vu le jour. Couplés à une politique en faveur des employeurs au détriment des salariés (CICE, loi travail…), ces promesses non tenues ont abouti à de nouvelles régressions de nos conditions de travail et des Services Publics en général, sans que l'inversion de la courbe du chômage n'ait eu lieu.

Le désarroi qui en découle, le débat sécuritaire dans lequel on veut nous enfermer ne doivent pas nous mener à nous résigner à la montée de l'extrême droite !

Pour contrer ces choix rétrogrades la FSU n'aura de cesse au cours de cette année scolaire à l'issue présidentielle de faire valoir une autre politique en faveur des salariés de ce pays et des Services Publics. Cela passera forcément par le 15 septembre qui est une nouvelle journée de contestation de la loi travail entérinée à coups de 49-3. La réforme du collège, la nécessaire adaptation (liée en particulier au financement) de la réforme des rythmes scolaires, les remises en cause du maillage des établissements scolaires creusois, la réforme territoriale en cours avec de nouveaux schémas intercommunaux (nouvelles communautés de communes) nous obligeront à toutes les attentions et devront faire l'objet de contestations ou de propositions de nos syndicats et de notre fédération.

Pour vous donner les moyens de ces ambitions, il vous appartient de vous syndiquer. Vous trouverez les coordonnées des syndicats de notre fédération en page 3 de ce journal. Faites en bon usage.

Stéphane PICOUT

Édito (page 1)

Merci Camille ! Pub (page 2)

Adhérer à un syndicat de la FSU23 (page 3)

Agents publics, préservons notre protection sociale, c'est vital ! (page 4)

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1117 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 : *542 Maison des Associations 23000 GUÉRET*

542 Maison des Associations
23000 GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32
Courriel : fsu23@fsu.fr

MERCI CAMILLE!

En refusant sa promotion au grade de commandeur de l'ordre national du mérite, Camille Senon, 93 ans, rescapée du massacre d'Oradour sur Glane, engagée dans le militantisme syndical à la CGT dès la fin de la guerre, a répondu courageusement à Manuel Valls, fidèle à ses engagements de toute une vie.

« Dans le contexte actuel, il m'est impossible d'accepter de votre part cette distinction […] alors que je suis totalement solidaire des luttes menées depuis deux mois par les salariés, les jeunes, une majorité de députés et de Français contre la loi Travail que vous venez d'imposer par le 49-3[…]. Accepter cette distinction aujourd'hui serait renier toute ma vie de militante pour plus de justice et de solidarité, de liberté, de fraternité et de paix ».

En quelques phrases, à haute valeur symbolique, Camille Senon a su répondre dignement, sans excès, à l'entêtement d'un premier ministre qui, pour faire passer une loi de régression sociale ne cesse de dénigrer jusqu'à l'outrance des militants cégétistes, assimilés à des voyous ou des terroristes de Daesh.

En intervenant dans le débat public, Camille Senon nous ramène inexorablement dans ce passé, qu'au travers des diverses commémorations de ce mois de juin, nous nous remémorons.

Ce devoir de mémoire nous oblige :

- à nous souvenir que, de trop nombreux militants syndicaux ont payé cher le prix de notre liberté,
- à rappeler aussi, que la Confédération Générale du Travail a œuvré entre autres, à toutes les avancées sociales liées au Front Populaire, et avec d'autres organisations politiques et syndicales, à la construction du Conseil National de la Résistance, à l'élaboration de son programme et qu'un de ses militants (Louis Saillant) a eu l'immense responsabilité d'en assurer la présidence (le 15/09/1944) après Jean Moulin et Georges Bidault.

En vilipendant les militants d'aujourd'hui, porteurs des valeurs qui les animent, transmises depuis des générations, c'est au final nos anciens, nos luttes et notre histoire, qui sont bafoués.

Il est tout aussi important de ne pas laisser salir notre mémoire collective militante, que d'écrire les futures pages de la transformation sociale.

Merci à Toi Camille, qui par ta voix discordante dans ce concert de mensonges et de malhonnêteté, auras su rappeler que cette loi travail est porteuse d'insécurité sociale, d'injustices, d'inégalités, d'asservissements et de conflits permanents.

Merci à Toi Camille d'aider à la prise de conscience des enjeux et de redonner du sens à nos luttes.

Merci à toi Camille de nous redonner courage et sans doute de déclencher la mise en action de futurs militants.

Pour tout ça : un **GRAND MERCI CAMILLE SENON!**

Jean-Pierre DURTH (SD de la FSU de la Corrèze)

ENSEIGNEMENT RECHERCHE CULTURE SPORTS

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges

Le Colisée
13 Place Jourdan - 87000 Limoges
Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97
e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Adhérer à un syndicat de la FSU 23

La FSU 23 est composée de divers syndicats dont les champs de syndicalisation relèvent principalement de la Fonction Publique d'État et de la Fonction Publique Territoriale. Ces syndicats vous informent, vous représentent et vous défendent grâce aux cotisations des adhérents. Vous pouvez vous syndiquer en contactant les responsables référencés ci-dessous ou en utilisant le coupon réponse que nous ne manquerons pas de communiquer au syndicat concerné. D'autres syndicats existent au sein de la FSU dans d'autres champs professionnels. Si vous souhaitez connaître celui qui vous concerne, n'hésitez pas à remplir le coupon ci-après afin que nous puissions vous contacter.

EPA - Education, Pluralisme, Action solidaire
Contact : Jean-Michel Bienvenu (DDCSPP - Guéret)
Tél. : 02 40 35 96 5 Mail : alain.gueraud@wanadoo.fr

……

SNASUB - Syndicat National de l'Administration Scolaire et Universitaire et des Bibliothèques
Contact : Sylvie Martinez et Claire Bourdin
Tél. : 06.30.82.59.03 Mail : sylvie.echaunie@orange.fr

……...

SNE - Syndicat National de l'Environnement
Contact : Jérôme Yvernault (ONCFS - Guéret)
Tél. : 01 41 63 27 30 Mail : sne@fsu.fr

……

SNEP - Syndicat National de l'Education Physique
Contact : Annette DURIN (Cité scolaire R. Loewy - La Souterraine)
Tél. : 06.82.42.25.23 Mail :annette.chalifour@wanadoo.fr

……

SNES - Syndicat National des Enseignements de Second degré
Contact : Trémeur DUVAL (Collège de Boussac), Marlène CHERAMY
Tél. : 07 86 26 00 86 ou 05 55 62 34 98 Mail : snes23@laposte.net

……

SNETAP - Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
Contact : Christian CHANAS
Tél. : 06.45.37.64.43 Mail : snetap@snetap-fsu.fr

……

SNICS - Syndicat National Unitaire des Infirmier(e)s Conseiller(ère)s de Santé
Contact : Annabelle DELARBRE (Cité scolaire R. Loewy - La Souterraine)
Tél. : 06 17 27 59 75 Mail : annabelle.delabre@orange.fr

……

SNUTER - Syndicat National Unitaire TERritorial
Contact : Nadia Paulin (mairie de Felletin)
Tél. : 06 88 63 20 79 Mail : sduclias23@laposte.net

……

SNUEP - Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel
Contact : Christophe AUDEBAUD (Lycée professionnel de St-Vaury)
Tél. : 06 27 53 63 13 Mail : chrisdubs@yahoo.fr

……

SNUIPP - Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc
Contact : Fanny Tissandier ou Julien Colombeau
Tél. : 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53 Mail : snu23@snuipp.fr

……

SNUITAM - Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires de l'Agriculture de la Mer

Tél. : 01 40 61 82 37 ou 02 99 28 22 99 Mail : snuitam@snuitam-fsu.org

……

SNU pôle emploi
Contact : Joël Doumergue
Tél. : 05 55 32 33 34/ 06 23 03 71 04 Mail : syndicat.snu-limousin@pole-emploi.fr

✂……

NOM : …… Prénom : ….……..

Affectation : ……... Fonction : …….

Adresse : ..……

……

Tél : ……. mail : ……

Coupon à renvoyer à : ***FSU23 - 542, Maison des Associations - 23000 GUÉRET***

Agents publics,
préservons notre protection sociale, c'est vital !

La santé est l'une des préoccupations majeures des Français qui se disent très attachés à leur modèle de protection sociale tant obligatoire que complémentaire. Aussi, la moindre régression, le moindre recul, sont-ils vécus comme des atteintes difficilement acceptables à ce « droit fondamental ».

Les agents publics, actifs et retraités, sont des citoyens comme les autres, bien loin d'être des privilégiés en la matière. Ils ont construit, avec leurs mutuelles professionnelles, une couverture sociale globale et solidaire complémentaire à leurs droits statutaires, à laquelle ils ont volontairement et massivement fait confiance. De leurs côtés, les mutuelles de fonctionnaires ont su adapter et innover leur modèle pour répondre toujours mieux aux besoins de leurs adhérents dans le respect des exigences réglementaires européennes.

Pour autant, dès 2017 pour la Fonction publique de l'Etat (conventions de référencement) et à compter de 2018 pour la territoriale (conventions de participation), les dispositifs de protection sociale des agents publics arriveront à échéance et devront être renouvelés. Ainsi les employeurs publics seront appelés à renouveler leurs cahiers des charges et retenir pour 7 ans une nouvelle offre complémentaire pour leurs personnels portée par un ou plusieurs opérateurs, au risque de générer :

une démutualisation des risques générationnels, affaiblissant de facto le jeu de la solidarité, une régression des couvertures sociales dont bénéficient aujourd'hui les quelque 6 millions d'adhérents mutualistes, les offres actuellement référencées dans les ministères allant bien au-delà des seules obligations réglementaires… Un exemple significatif dans la Fonction publique de l'Etat : **la prise en charge de la perte d'autonomie, qui aujourd'hui couvre plus de 3 millions d'agents publics, risque de ne plus être garantie demain dans les prochaines conventions de référencement ou de participation …**

Loin de défendre un pré carré, la MFP se fait le porte-parole de cette campagne de sensibilisation, menée avec l'appui des 8 Organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique, pour maintenir les solidarités générationnelles patiemment organisées par les mutuelles de fonctionnaires depuis plus de 70 ans.

Dans cette perspective, la MFP appelle l'ensemble des agents publics à se mobiliser et à signer la pétition en ligne.

<u>Pour signer la pétition :</u>
https://www.change.org/p/annick-girardin-ministre-de-la-fonction-publique-agents-publics-pr%C3%A9servons-notre-protection-sociale-c-est-vital